

Résolution Section DJS, congrès des 11 et 12 juin 2019

Notre direction comporte principalement deux corps de métiers : les ATIS et les EAPS.

Nous avons décidé de continuer à travailler main dans la main pour faire avancer nos revendications et défendre nos camarades de la DJS.

Nous avons choisi de répartir équitablement entre ATIS et EAPS les sièges obtenus en CT et CHSCT lors des dernières élections professionnelles.

Nos combats sont les suivants :

1) Défendre les accords ARTT DJS de 2001 :

- Pas d'annualisation du temps de travail à la DJS
- Conserver nos sujétions spécifiques
- Conserver nos cycles de travail sur 5, 4 ou 3 jours

2) Reconquête du service public

La section DJS est en désaccord total et inconditionnel avec la volonté de la direction de privatiser certains établissements par la mise en place de DSP (délégation de service public).

Une première attaque en ce sens a eu lieu avec le projet présenté en Comité Technique de privatisation du centre sportif George Rigal dans le 11ème arrondissement. La privatisation n'est plus retenue pour ce centre mais notre élu M. Martin y met la condition que tous les agents soient déplacés.

Nous n'acceptons pas ce chantage honteux qui n'est autre qu'une sanction contre nos agents grévistes.

Nous défendons en pluri-syndicale avec CGT, SUPAP-FSU et SUD le fait qu'aucun agent ne doit être déplacé de ce centre contre son gré.

3) Le respect des conditions de travail et la santé des agents

Force Ouvrière est à l'origine de la grande majorité des droits de retrait à la DJS . Nous dénonçons les conditions de travail inacceptables des agents. Nous demandons le respect de la réglementation en terme d'hygiène et de sécurité des agents.

- Les piscines sont reconnues comme des établissements à pollution spécifique ce qui entraîne de nombreuses obligations pour l'employeur en matière de ventilation de ces locaux. Cette réglementation n'est toujours pas appliquée à la ville. La moitié des droits de retrait exercés par les agents à la ville de Paris a pour motif une défaillance des ventilations dans les piscines.

- Nous demandons que la plus grande vigilance soit apportée quant à la recrudescence de maladies graves et contagieuses telles que la gale, la listériose...Là encore, nous avons dû exercer plusieurs droits de retrait pour protéger les agents.
- Nous demandons que la sécurité des agents soit réellement prise en compte avec des mesures concrètes pour les protéger des violences et risques sanitaires qu'entraînent le trafic de drogue ou la prostitution à l'intérieur ou à proximité directe de certains centres.

4) Des effectifs supplémentaires pour assurer nos missions de service public

- Force Ouvrière a déposé un préavis de grève depuis janvier 2018 pour demander l'embauche immédiate de maîtres-nageurs et d'ATIS supplémentaires pour combler les manques sur le terrain. Force est de constater que notre direction refuse de nous donner les moyens humains pour remplir nos missions.
- Pour combler les manques d'effectif, les agents sont contraints à une mobilité sans règle ni mesure. Les ATIS comme les EAPS sont déplacés pour la journée voire pour quelques heures sur des centres sportifs dont ils ne connaissent pas le fonctionnement (horaires, dispositif de sécurité...). Ils ne disposent pas non plus de vestiaires et casiers pour se changer. Nous demandons à notre direction un protocole qui cadre cette mobilité dans le respect de conditions de travail des agents.

5) La lutte contre le harcèlement

Force Ouvrière a obtenu une note de service du directeur adjoint de la DJS qui dénonce le harcèlement sous toutes ses formes. Nous veillons au quotidien à son respect scrupuleux. Nous avons d'ores et déjà depuis 2016 contraint la direction à retirer de leurs fonctions trois chefs de bassin (N+1 des maîtres-nageurs) dont le management agressif pouvait s'apparenter à du harcèlement et mettre en péril la santé morale, psychologique voire physique des agents.

6) L'augmentation de notre pouvoir d'achat

- Force Ouvrière demande l'attribution d'une NBI accueil (prime pour nos missions d'accueil) pour tous les agents de la DJS. Nous n'avons obtenu que des fins de non recevoir de la part de notre direction sous prétexte que nous ne faisons pas assez d'accueil. Dans le même temps, notre direction met en place un Plan d'amélioration de la qualité de service (PAQS) qui vise principalement à améliorer l'accueil dans nos établissements. Pour Force Ouvrière, il n'y aura pas de mise en place du PAQS sans une vraie reconnaissance des missions d'accueil effectuées par les agents, et ceci passe par l'attribution d'une prime.
- Nous restons vigilants quant à la mise en place du RIFSEEP et à la promesse que aucun agent ne doit y perdre.